

UNION du GRAND COMMERCE de CENTRE-VILLE



Le Président Exécutif

Paris, le 14 décembre 2008

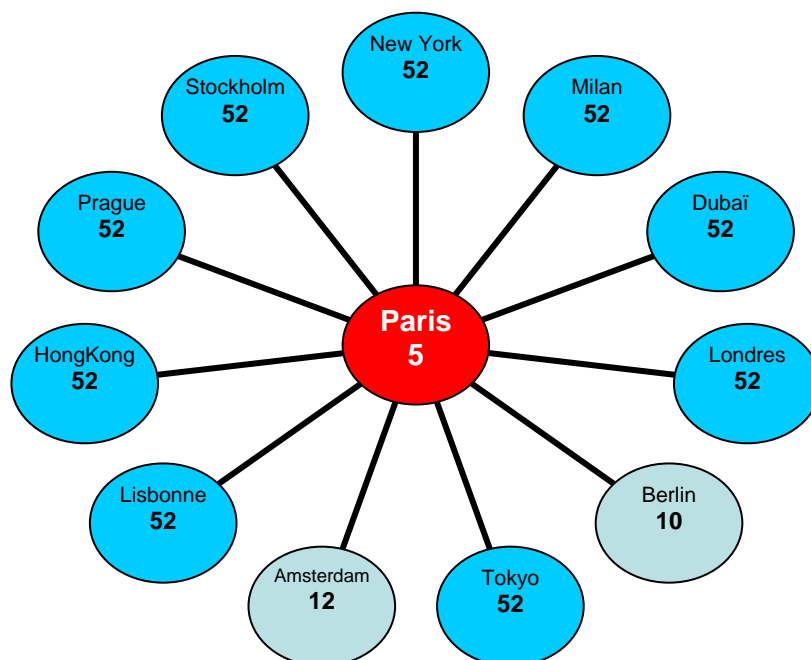
Communiqué de Presse

POSITION DE L'UCV SUR L'OUVERTURE DU DIMANCHE

L'UCV souhaite que le débat sur l'extension et l'encadrement du travail dominical aboutisse rapidement à une solution claire et équilibrée.

La proposition de loi qui vient à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale cette semaine comporte trois points majeurs :

- Suppression des discriminations entre les commerces dans les zones touristiques : la proposition de loi Maillé devrait permettre le développement de nouvelles zones touristiques dans les centres ville, notamment à Paris, qui avec 20 millions de visiteurs étrangers demeure l'une des premières destinations touristiques du monde. Paris, dont les magasins ouvrent seulement cinq dimanches par an est une exception commerciale. Dans la plupart des autres capitales, les commerces sont ouverts tous les dimanches. L'ouverture des commerces en centre ville le dimanche représente, de nos jours, une véritable opportunité économique en termes de chiffre d'affaires et d'emplois pour l'ensemble de la filière commerciale et touristique.



Nombre de dimanches d'ouverture des commerces dans les grandes capitales mondiales

- Ouverture tous les dimanches dans les zones d'attraction commerciale exceptionnelle et dans les agglomérations de Paris, Lille, Lyon et Marseille : l'UCV se prononce clairement en faveur d'une nette augmentation du nombre de dimanche d'ouverture de 5 à 15 par an, soit un dimanche par mois et tous les dimanches de décembre. La proposition de l'UCV permettrait de mieux prendre en compte le changement des modes de vie et des comportements tout en préservant l'équilibre de la concurrence entre le centre ville et les périphéries urbaines.
- Extension de l'heure de fermeture le dimanche du commerce alimentaire de 12h à 13h. Ce point fait l'unanimité.

Dans la perspective d'une augmentation du nombre de dimanches travaillés, les entreprises adhérentes à la convention collective de l'UCV s'engagent à respecter le principe du volontariat et du doublement du salaire pour le travail dominical.

A PROPOS DE L'UCV :

L'UCV qui regroupe 8 grandes entreprises du commerce : Galeries Lafayette, BHV, Monoprix, Printemps, Le Bon Marché, Habitat, C&A, Virgin, Madelios représente un chiffre d'affaires total de plus de 9 milliards d'euros et emploie 55 000 salariés.

Contact :

Claude BOULLE
Président exécutif de l'UCV
06 80 10 10 25